

# ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 07 JUILLET 2024 MARTILLAC

	Bureau 1	Bureau 2	TOTAL
Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne) (15)	1061	883	1944

I	LES BULLETINS BLANCS			
1	Les bulletins sans mention et de couleur blanche et enveloppes vides	27	45	72

II	BULLETINS ET ENVELOPPES NULS			
2	Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante et les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître			0
3	les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe et les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires			0
4	Les bulletins écrits sur papier de couleur			0
5	les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes	5		5
6	Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions		3	3
7	les bulletins établis au nom de candidats différents lorsqu'ils sont contenus dans une même enveloppe	9	8	17
8	Les bulletins comportant un ou plusieurs noms autres que celui des candidats ou de son remplaçant	1		1
9	Les bulletins qui comportent la photographie ou la représentation d'une personne qui n'est pas candidate ni remplaçante à l'élection concernée			0
10	Les bulletins qui comportent la photographie ou la représentation d'un animal			0
11	Les bulletins qui ne respectent pas la réglementation en matière de taille, de grammage ou de présentation.			0
12	les bulletins établis au nom d'un candidat ne figurant pas sur la liste arrêtée par le représentant de l'Etat		1	1
13	Les bulletins imprimés d'un modèle différent de ceux qui ont été produits par les candidats ou les bulletins imprimés qui comportent une mention manuscrite			0
14	Les circularies utilisées comme bulletin			0
15	Les bulletins imprimés ne comportant pas le nom d'un des candidats et l'une des mentions suivantes : "remplaçant" ou suppléant", précédée ou suivie du nom de la personne désignée par ce candidat comme remplaçant sur sa déclaration de candidature			0
16	Les bulletins sur lesquels le nom du remplaçant ne figure pas en caractères de moindres dimensions que celui du candidat			0
17	Les bulletins manuscrits ne comportant pas le nom du candidat ou celui du remplaçant désigné par le candidat ou sur lesquels le nom du remplaçant a été inscrit avant celui du candidat			0

**Total II des enveloppes et bulletins annulés, soit la somme des lignes 2 à 17**

15 12 27

**restent comme suffrages exprimés ( nombre de votant - I-II)\***

1073 916 1845

	Bureau 1	Bureau 2	TOTAL	%
Sophie METTE / Modem/Ensemble	672	503	1175	63,69
François-Xavier MARQUES Rassemblement National	347	323	670	36,31

TOTAL	1019	826	1845	100,00
-------	------	-----	------	--------

\* chiffre à reporter à la rubrique correspondante en haut et à gauche de la première page du procès-verbal

**TOTAL 1845**